



Christine Djindj

**POUR ÉVITER LES MAUVAISES SURPRISES,
SOUSCRIVEZ À L'EMPRUNT
DU TRÉSOR PUBLIC DE CÔTE D'IVOIRE!**



TRANCHE A
TAUX D'INTÉRÊT
5,90%*
L'AN SUR 10 ANS
MONTANT DE L'OPÉRATION :
80 MILLIARDS FCFA
PRIX DE L'OBLIGATION
10 000 FCFA



TRANCHE B
TAUX D'INTÉRÊT
5,80%*
L'AN SUR 7 ANS
MONTANT DE L'OPÉRATION :
30 MILLIARDS FCFA
PRIX DE L'OBLIGATION
10 000 FCFA

*NET POUR LES RÉSIDENTS EN CÔTE D'IVOIRE



CONTENU ET MODALITES DE L'OPERATION

Montant de l'émission :

Le montant de l'émission est de 110 milliards FCFA, décomposé en deux tranches A et B de montant respectif 80 milliards FCFA et 30 milliards FCFA

But de l'émission :

L'émission a pour objet le financement des investissements prévus au budget de l'Etat au titre de l'année 2020.

Nature, forme et délivrance des titres :

Les Obligations seront émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en compte et tenues par un intermédiaire habilité au choix du porteur.

Nombre et valeur nominale des titres :

Le montant nominal indicatif de l'émission est de cent dix milliards (110 000 000 000) FCFA représenté par 11 000 000 Obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune.

Prix d'émission :

Le prix d'émission sera de dix mille (10 000) FCFA par Obligation.

Période de souscription :

La souscription sera ouverte du 6 au 20 avril 2020 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Emetteur, après avis du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Catégorie d'investisseurs potentiels :

Sont concernés par l'emprunt toutes les personnes physiques et morales, y compris les banques et les compagnies d'assurances.

Tranche A

Jouissance des obligations : 23 avril 2020

Date de règlement : 23 avril 2020

Taux d'intérêt : 5,90% l'an

Durée : 10 ans

Tranche B

Jouissance des obligations : 23 avril 2020

Date de règlement : 23 avril 2020

Taux d'intérêt : 5,80% l'an

Durée : 7 ans

AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT

Le remboursement des tranches A et B se fera par amortissement constant annuel avec deux (2) ans de différé.

Date d'échéance :

Tranche A : 23 avril 2030

Tranche B : 23 avril 2027

Garantie :

La présente émission bénéficie de la garantie souveraine de l'Etat de Côte d'Ivoire.

SURETES

Compte Séquestre :

L'emprunt est sécurisé par un compte d'amortissement (compte séquestre) qui sera ouvert au nom du Trésor Public dans les livres de la BCEAO. Ce compte sera approvisionné en ressources nécessaires au paiement des échéances.

A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance pour mettre les fonds à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procède au règlement des différents détenteurs des titres à travers les SGI.

Mécanisme de paiement :

Un mécanisme a été mis en place pour permettre au DC/BR de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public donné à la BCEAO.

Notation :

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

Régime fiscal :

Les revenus liés à ces Obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

Tribunaux compétents en cas de litige :

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de cet emprunt.

Droit applicable :

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

LIQUIDITE

Les Obligations issues des deux tranches (A et B) bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

ADMISSION A LA BRVM

Cotation :

Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) au plus tard deux (02) mois après leur date de jouissance.

Chef de File :

BNI FINANCES.

Co-chefs de File :

BSIC CAPITAL, BRIDGE SECURITIES.

Syndicat de placement :

Le syndicat de placement est composé de toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par le CREPMF.